

Proposition du comité vigilance à l'AGA de novembre 2014

Que le comité de suivi d'Osisko à Malartic, bien informé de la situation qui prévaut actuellement à Malartic quant aux impacts du projet minier Canadian Malartic, remette en question le rôle et la mission qu'il s'est donné face aux citoyens de Malartic et à la minière.

Que le comité de suivi d'Osisko, en regard de la réalité et des besoins des citoyens de Malartic, accepte et affirme qu'il se doit maintenant de pouvoir agir comme chien de garde, d'inspecteur de proximité, garant du suivi et du respect des normes, des lois et des engagements pris par le promoteur. Il doit pouvoir offrir, en toute indépendance, des services d'accompagnement technique, scientifique et juridique aux citoyens et aux collectivités affectés, de même que des services de médiation et de résolution de conflits.

Mission révisée et proposée au CA du CSCM le 21 avril 2015 et adoptée à l'AGA de novembre 2015

Préambule

Dans le cadre des activités minières de la *Canadian Malartic*, les citoyens et les communautés environnantes s'attendent à ce que son développement satisfasse aux critères de développement durable répondant à la fois aux besoins actuels de la population, mais sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le développement durable implique également d'accorder une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables afin que le développement contribue à l'amélioration de leur qualité de vie. Il doit aussi s'appliquer sur une vision à long terme qui respecte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques du début à la fin des activités minières.

Mission

Le Comité de suivi est, d'abord et avant tout, un lieu d'échanges constructifs, rigoureux et transparents entre les citoyens, les instances municipales de Malartic et Rivière-Héva, la corporation minière et les ministères concernés. Le Comité ne possède aucun pouvoir coercitif envers la minière et les autorités gouvernementales, mais uniquement un rôle d'influence et de recommandations.

Le Comité de suivi a pour mission de mettre de l'avant toute question ou problématique pouvant nuire à la qualité de vie des citoyens (santé, sécurité, quiétude, etc.) dans le but de favoriser une solution qui contribuera à l'édification d'une collectivité durable.

Objectifs

- S'investir dans l'atteinte d'une compréhension complète et nuancée des situations et des enjeux sociaux, environnementaux et économiques entourant les activités minières de la Mine *Canadian Malartic*;

- Informer et sensibiliser les citoyens de Malartic et Rivière-Héva, les conseils municipaux ainsi que les autorités gouvernementales concernées des problématiques environnementales et sociales liées aux opérations minières, des mesures d'atténuation mise en œuvre par la minière et les révisions quinquennales des plans de restauration du site minier *Canadian Malartic*.

- Recueillir et donner suite, avec diligence, aux demandes d'information, plaintes, préoccupations ou autres requêtes de la population, des municipalités de Malartic ou Rivière-Héva, des groupes d'intérêts ou autres parties prenantes relativement aux opérations de la Mine *Canadian Malartic* en faisant appel à des expertises indépendantes et diverses;

- S'assurer que toutes les parties concernées aient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et leurs interrogations sur les projets de la Mine *Canadian Malartic* à Malartic;

-Assurer, examiner et analyser les suivis des dossiers qui ne relèvent pas seulement de l'exercice de la conformité à la norme environnementale, mais qui englobe l'ensemble des changements et des répercussions affectant la qualité de vie des citoyens de Malartic et Rivière-Héva, et ce, en toute indépendance vis-à-vis la minière;

- Informer la minière des situations conflictuelles avérées ou potentielles afin d'en prévenir les problèmes susceptibles de survenir ou, le cas échéant d'exiger les moyens permettant de résoudre les problématiques ;

-Jouer un rôle actif dans l'analyse des projets en développement de la Mine *Canadian Malartic* sur le territoire de Rivière-Héva et Malartic en apportant des recommandations à la minière ainsi qu'aux autorités gouvernementales concernées.